

**2012/4413 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Ecole de Musique Allegretto / Collectif Zonzons - Le Guignol de Lyon / Piano à Lyon / ensemble scolaire Fénelon - La Trinité / Association des Festivals - Société de Musique de Chambre de Lyon / Club de Saint-Rambert - Montant total des exonérations : 7 994,60 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 30/04/2012, p. 0997)**

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)